

DECISION DU MAIRE

Référence 2024.00244
Direction en charge Affaires culturelles
Objet Travaux de réfection des loges Copeaux et remplacement des grilles palières du monte-décors de l'Opéra – Marchés à intervenir avec les entreprises Arnaud démolition (lot 1), Deribreux (lot 2), APM 42- FP revêtement (lot 4), Rousson (lot 5) et Rozières (lot 6).

V I S A S

Le Maire de la Ville de Saint-Étienne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n°2020.00092 en date du 15 juillet 2020 telle que modifiée par la délibération n°2021.00003 du 25 janvier 2021, par laquelle le Conseil Municipal a chargé M. Le Maire par délégation de cette assemblée de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'a autorisé à charger les adjoints et conseillers municipaux délégués de son choix à prendre les décisions pour lesquelles il a reçu délégation,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder aux travaux de réfection des loges Copeaux et remplacement des grilles palières du monte-décors de l'Opéra,

CONSIDÉRANT que pour ces prestations, il a été nécessaire de lancer une consultation par marché à procédure adaptée, et que l'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le site de la Ville de Saint-Étienne et au BOAMP le 7 février 2024,

CONSIDÉRANT que sur les 2 offres reçues, celle de l'entreprise ARNAUD DEMOLITION pour le lot n° 1 désamiantage, démolition, l'unique offre reçue de l'entreprise DERIBREUX pour le lot n° 2 plâtrerie peinture, sur les 3 offres reçues, celle de l'entreprise APM 42 / FP REVETEMENT pour le lot n° 4 sols minces, sur les 4 offres reçues, celle de l'entreprise ROUSSON pour le lot n° 5 plomberie sanitaire et sur les 3 offres reçues, celle de l'entreprise SAS ROZIERES pour le lot n° 6 rideaux métalliques et asservissements sont apparues les plus avantageuses pour la ville de Saint-Étienne,

D E C I D E

Article 1

La passation de marchés à procédure adaptée avec :

lot n° 1 désamiantage démolition

ARNAUD DEMOLITION
370 Rue Albert Camus
42350 La Talaudière

pour un montant global et forfaitaire de 36 616,60 € HT soit 43 939,92 € TTC

lot n° 2 plâtrerie peinture

DERIBREUX
1 Rue de Reveux
42650 Saint Jean Bonnefonds

pour un montant global et forfaitaire de 42 225,10 € HT soit 50 670,12 € TTC

lot n° 4 sols minces
APM 42 / FP REVETEMENT
24 Boulevard de l'Industrie
Cellule n° 12
42170 Saint Just Saint Rambert

pour un montant global et forfaitaire de 9 426,50 € HT soit 11 311,80 € TTC

lot n° 5 plomberie sanitaire
ROUSSON
9 Rue de l'Industrie
42290 Sorbiers

pour un montant global et forfaitaire de 17 290,85 € HT soit 20 749,02 € TTC

lot n° 6 rideaux métalliques et asservissements
SAS ROZIERES
4 Rue Simone de Beauvoir
42580 L'Etrat

pour un montant global et forfaitaire de 85 102,00 € HT soit 102 122,40 € TTC.

Le montant total des travaux s'élève à 190 661,05 € HT soit 228 793,26 € TTC.

Article 2

Le délai d'exécution des travaux est de 4 mois, avec une date prévisionnelle de démarrage fixée en juillet 2024.

Article 3

Les dépenses seront prélevées sur l'exercice 2024 (sous réserve du vote du budget) chapitre 23 article 2313 opération 2014P6732.

Article 4

Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 5

M. le Directeur Général des Services et M. le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Saint-Étienne, le 04/04/2024

Le Maire

Gaël PERDRIAU